

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023

Délibération n° 23/36 relative aux subventions et contributions diverses 2023

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes, du lundi 27 novembre 2023 et après avis du Bureau réuni le 16 octobre 2023 et de la commission des finances du 15 novembre 2023,

DÉCIDE,

D'accorder les cotisations et subventions suivantes :

Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest	Cotisation	36.57 €
Association Qualité Landes	Cotisation	240 €
Association DAXATOU, animation « Chéquier privilèges »	Subvention	500 €
Redémarrage de l'Association de commerçants de St Martin de Seignanx	Subvention	500 €
Association des Directeurs Généraux des CCI	Cotisation	550 €
ADIL	Cotisation	564 €
Landes Attractivité	Cotisation statutaire	800 €

ET DONNE

Délégation au Président de la CCI afin d'effectuer toutes les formalités en vue de la mise en œuvre de cette délibération.

Voix pour : 37

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait à Mont-de-Marsan, le 29 novembre 2023

Le Président



François LAFITTE